NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/3811/Add.1
8 mai 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treisième session

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES : RESUMES ET ANALYSES DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ARTICLE 73 e DE LA CHARTE. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Conformément à la résolution 218 (III) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumet à l'Assemblée générale, à sa treizième session, les résumés ci-joints des renseignements communiqués en vertu de l'Article 73 e de la Charte, concernant les territoires de l'Océan indien (Archipel des Comores et Madagascar)[1].

Ces résumés complètent les résumés détaillés qui ont été soumis à l'Assemblée générale à sa onzième session.

Conformément à la résolution 933 (X) de l'Assemblée générale, ces résumés sont également soumis au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

1/ Des exemplaires de ce document sont également distribués sous la cote ST/TRI/B.1957/4/Add.1.

58-10803